

Le Pipeline Saint-Laurent : En avons-nous réellement besoin ?

Constat de contradictions de développement durable pour nos générations futures.



par

L'apPAF

Association de propriétaires privés, agricoles, (acéricoles) et forestiers

Mémoire présenté et déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
pour la considération du projet Pipeline Saint-Laurent.

Québec
Avril 2007

Explication du dessin en page couverture :

Thème : Le poids de l'humanité

- Deux personnages soutiennent la Terre.
- Le sort de l'humanité est en jeu, donc la Terre est précieuse.
- Les personnages sont sur la pointe des pieds, car le monde est en déséquilibre.
- Ils regardent dans des directions opposées : cela signifie que lorsque quelqu'un fait quelque chose de bien pour protéger la Terre, il y en a un autre qui fait quelque chose de mal.
- La femme enceinte signifie que si nous, les humains, ne faisons pas attention aux changements climatiques, nos enfants, les générations futures vont devoir vivre avec les conséquences de nos actes. C'est au monde entier d'y voir.
- Le noir signifie le chaos dans lequel nous vivons. Le blanc et le bleu signifient l'énergie et l'espoir qui seront toujours là pour sauver la Terre.
- La femme et l'homme n'ont aucune nationalité, ni groupe d'âge. Que vous soyez un Chinois, un Français, un Zoulou, un Inuit, un Canadien, un enfant, un adulte ou une personne âgée. C'est à chacun de nous d'agir et chacune de nos actions peuvent faire une différence.

Cette œuvre a été créée par Marie Vézina-Cormier (14 ans) et Valérie Béliveau (14 ans) dans le cadre du projet DIDA (Des Idées Dans l'Air) : Un projet sur les changements climatiques.

École secondaire Ste-Anne de Daveluyville

Ce mémoire constitue un effort de sensibilisation auprès de la population québécoise et du Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement envers le transport de combustibles fossiles qui annonce un avenir très sombre.

Les Québécois qui sont avant-gardistes et novateurs pourraient être les pionniers du virage vert et c'est maintenant le temps des grandes décisions.

Aux Québécois et autres citoyens de notre planète bleue qui se battent pour demain...

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEI : Agence internationale de l'énergie

apPAF : Association des propriétaires privés, agricoles, acéricoles et forestiers.

BAPE : Bureau d'audiences publiques en environnement du Québec.

BST : Bureau de la sécurité des transports du Canada

GES : Gaz à effet de serre.

GIEC : Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat

MDDEP : Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

MRNF : Ministère des ressources naturelles et Faune

ONÉ : Office Nationale de l'Énergie

AVANT-PROPOS

La raison qui nous a amenés à vous présenter : **Le Pipeline Saint-Laurent, en avons-nous réellement besoin ?** est due à un groupe de propriétaires privés qui se posent la dite question. Ce mémoire est dédié aux travailleurs qui voient un obstacle à leur travail agricole, forestier et acéricole, aux gens qui pensent à leurs enfants, à l'avenir que nous voulons laisser à nos générations futures,

Cette étude a pour but de sensibiliser et de conscientiser le bureau d'audiences publiques en environnement du Québec (BAPE), en rapportant au gouvernement qu'il n'est pas utile d'avoir un pipeline sur son territoire. Nous voulons démontrer aux Québécois et leurs dirigeants que nous devons tous ensemble effectuer un changement de mentalité dans nos comportements et habitudes énergétiques.

Le travail présenté est une synthèse de tout ce qui s'est fait au niveau gouvernemental, institutionnel et journalistique depuis plusieurs années. Ce travail est une réflexion sur l'arrivée d'un nouveau pipeline au Québec, sur les changements climatiques que nous vivons et vivrons dans le futur et sur une économie basée sur des nouvelles technologies. Ce travail se veut un constat de propriétaires privés qui se sentent seuls face aux institutions démocratiques de notre société. À ces gens qui sont bousculés, sur leur propriété, par des entreprises extérieures. À nos convictions que cette terre, c'est Notre Terre...

Nous tenons à exprimer notre gratitude, aux quelques 255 membres affectés de l'association de propriétaires privés, agricoles, acéricoles et forestiers (apPAF) qui nous ont permis de rendre compte de leurs incertitudes, leurs questionnements et leur avenir face au pipeline Saint-Laurent. En annexe A de ce document, on retrouve la liste des membres.

Nous tenons aussi à remercier tout particulièrement France Lamonde, Nancy Meigs, Serge Auclair, Yves Gaulin, Gérald Godbout et Reynald Godin pour la réalisation de ce mémoire.

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	IV
AVANT-PROPOS	V
TABLE DES MATIÈRES	VI
INTRODUCTION	1
PARTIE 1	3
CONSTAT ENVIRONNEMENTAL D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	3
1.1 NOTRE REALITÉ DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	3
1.2 L'AUGMENTATION DU VOLUME DE PETROLE ET SON INFLUENCE SUR LES GES	7
1.3 LES RAPPORTS ET LES IDEES DE NOS DIRIGEANTS	9
1.4 LES ENERGIES NOUVELLES	12
PARTIE 2	13
CONSTAT FORESTIER ET FAUNIQUE	13
2.1 PROTÉGER LE MILIEU FORESTIER	13
2.2 LA FORÊT PRIVÉE EN OCCUPATION FORESTIÈRE ET ACÉRICOLE	14
2.3 LES COURS D'EAU ET LES MILIEUX HUMIDES	15
2.4 LA FAUNE ET LA FLORE	16
2.5 CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE EN MILIEU FORESTIER	16
2.6 LE DRAINAGE ET AUTRES INCONVÉNIENTS EN MILIEU FORESTIER	17
PARTIE 3	18
CONSTAT SUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	18
3.1 LA PROTECTION DES TERRES ARABLES AU QUÉBEC	18
3.2 AMÉNAGEMENTS ET TECHNIQUES AGRICOLES RESTRICTIVES	18
3.3 SÉCURITÉ ET DANGER VS LES TERRES AGRICOLES	18
PARTIE 4	26
LES CONTRADICTIONS, LES INCOHÉRENCES ENVERS LE CITOYEN	26
4.1 AU NOM DU BIEN COMMUN	26
4.2 LA MULTIPLICATION DES EMPRISES	26
4.3 LA SÉCURITÉ	27
4.4 LES TRAINS CITERNES	27
4.5 LE PIPELINE ET LA PROTECTION DE NOS ROUTES	27
4.6 CÔTÉ HUMAIN ET PRIVÉ	28

PARTIE 5	29
QUESTIONS SANS RÉPONSE	29
CONCLUSION	30
RECOMMANDATIONS	31
BIBLIOGRAPHIE	32
ANNEXE A	34
ANNEXE B	42
ANNEXE C	43
ANNEXE D	44
ANNEXE E	45
ANNEXE F	47
ANNEXE G	48
ANNEXE H	50
ANNEXE I	54
ANNEXE J	68

INTRODUCTION

Au printemps 2005, une entreprise pétrolière, elle-même division d'une société américaine, envoie des convocations pour rencontrer des propriétaires terriens québécois pour présenter leur projet d'un oléoduc. On apprend à ces propriétaires que le futur oléoduc croisera leurs terres entre Lévis et Montréal-Est (Voir figure 1). Et tout a commencé là. Quelques jours plus tard, on apprend qu'une nouvelle loi, la #229, votée par l'Assemblée Nationale, est adoptée le 16 juin 2005. En réponse à cette incursion chez eux, un regroupement d'opposants, l'apPAF (association de propriétaires Privées, Agricoles, Acéricoles et Forestiers) s'est formé en essayant tant bien que mal de faire réagir la population québécoise, Ultramar et le gouvernement en place. Outre cette loi et ce comité, nous sommes entrain de perdre nos grandes visions environnementales dont s'étaient dotés les gouvernements provincial et fédéral. Revenons à la question de base : Avons-nous réellement besoin d'un pipeline au Québec ? Nos beaux projets de lois sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et notre développement durable sont-ils des contes de fée ?

Cette présente étude n'est pas un recueil de solutions pour le transport du pétrole au Québec, mais se veut plutôt comme un outil avant-gardiste et novateur pour un Québec de haute technologie au niveau des énergies. Pour ce faire, cet exercice est orienté sur l'avènement d'un phénomène nouveau que tout Québécois vivra ou subira, c'est-à-dire les grands changements climatiques qu'annoncent la communauté scientifique internationale.

Nous allons tenter, dans un premier temps de faire un grand constat sur l'environnement qui nous entoure, plus précisément dans les domaines atmosphériques, forestiers, fauniques et agricoles.

Ensuite, nous vous démontrerons les grandes contradictions et les incohérences que doivent subir les citoyens québécois face à l'information qui parvient de nos gouvernants. Qui croire ? Avons-nous des objectifs bien définis pour notre futur qui semblent être déterminés sur une période relative de 4 ans. Que penser de la pertinence des beaux rapports verts ou des commissions sur le développement durable payés à même les fonds des contribuables. Voici donc un constat de questions que les citoyens se posent.

Il faut tenir compte que ce rapport est basé sur des informations et des faits vécus et ne constitue pas une étude scientifique exhaustive.

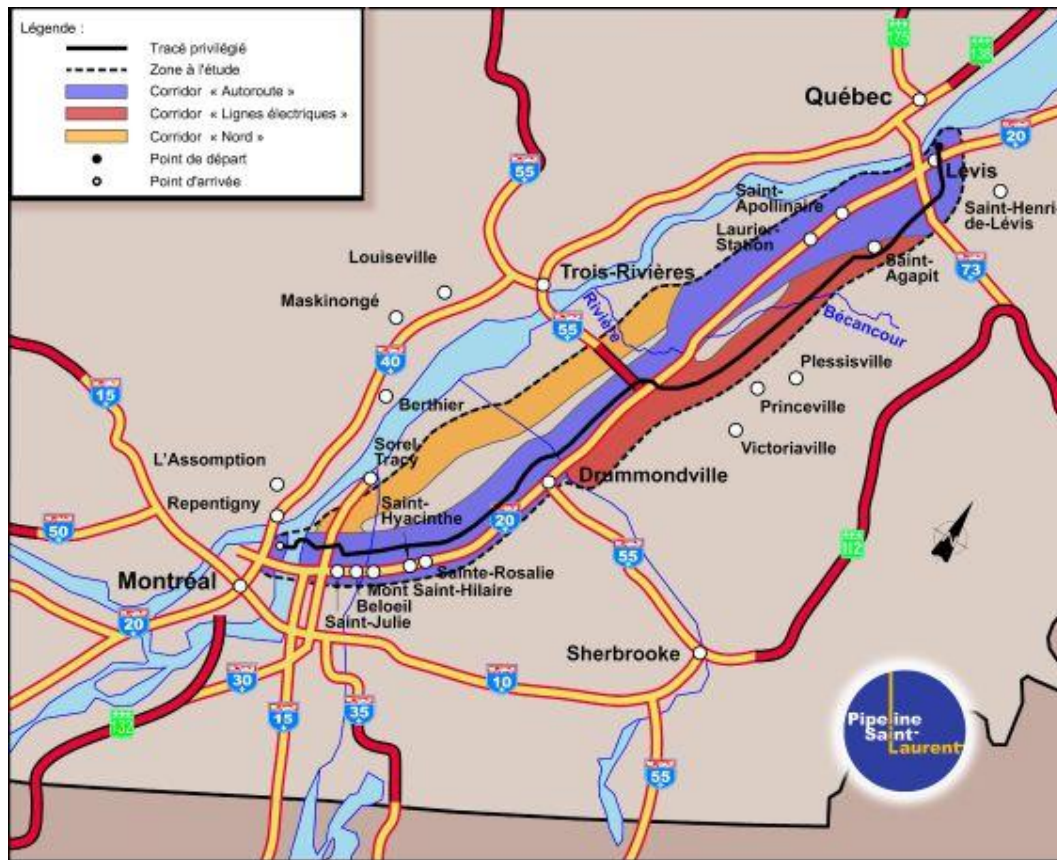


Figure 1. : Le tracé privilégié. (Source : www.pipelinstlaurent.ca)

PARTIE 1

CONSTAT ENVIRONNEMENTAL D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans ce chapitre, nous aborderons la réalité des changements climatiques. Nous regarderons d'une façon rapide certains rapports gouvernementaux dans les domaines environnementaux. En terminant, nous ferons un tour des nouvelles énergies durables qui s'offrent à nous.

1.1 NOTRE REALITÉ DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Depuis déjà au moins dix-sept (17) ans nous savons que notre climat est en changement. En 1990, un groupe d'experts effectue une évaluation complète et en arrive à la conclusion que l'activité humaine contribue au réchauffement de la planète. Ce réchauffement est attribuable à l'émission des gaz à effet de serre (GES). Les principaux GES sont la vapeur d'eau, les oxydes de carbone, le méthane, les oxydes nitriques, l'ozone et les halocarbures. La direction des changements climatiques (MENV) a évalué qu'au Québec en 1997, le transport et les industries étaient en grande partie responsables des GES. On peut voir la répartition des responsables de GES à la figure 2.

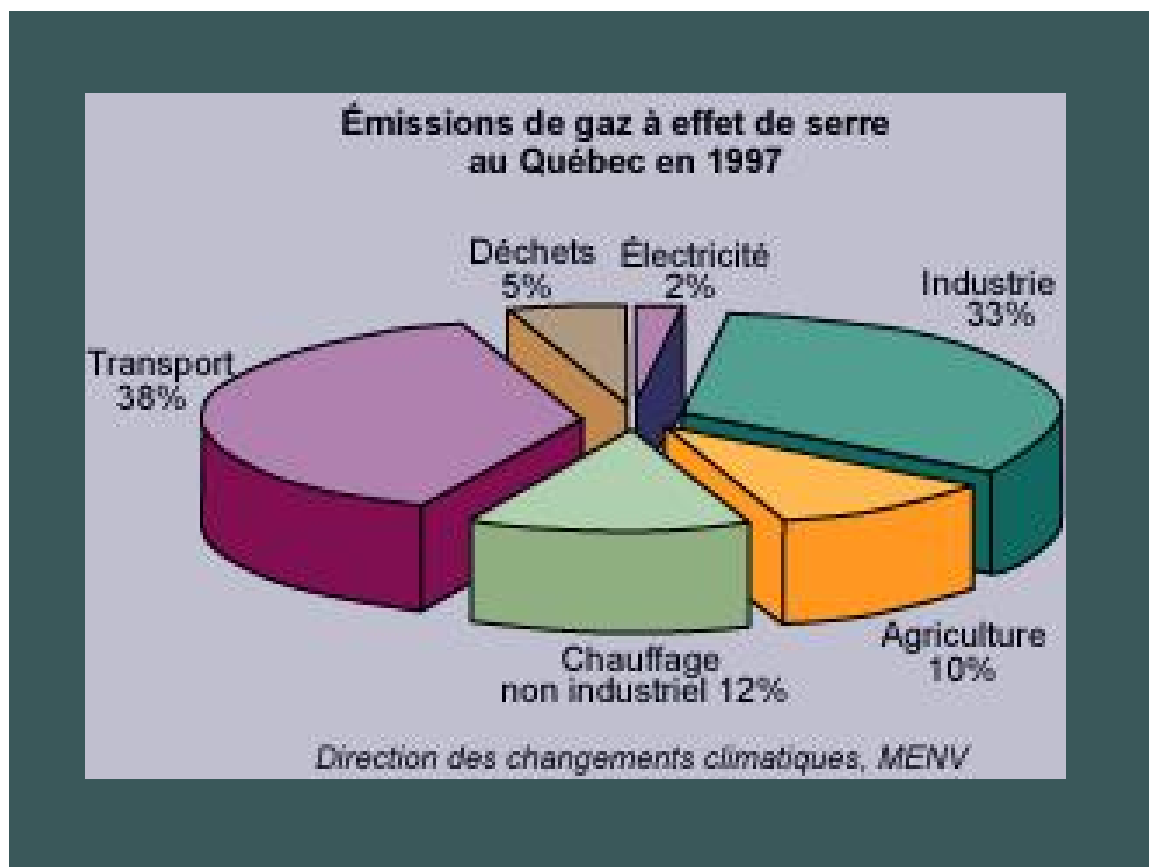


Figure 2. : Répartition des émissions de gaz à effets de serre au Québec en 1997.

En 1988, les Nations Unies ont créé un groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) qui se sont chargés d'entreprendre des études approfondies et de donner de l'information sur les changements climatiques. Ce groupe est toujours très actif. Cet organisme est très conservateur dans ses calculs de GES. Ils ont produit plusieurs rapports sur l'augmentation des gaz à effet de serre. Dans celui présenté en 2001, ils concluaient en une réelle augmentation des gaz à effet de serre. Finalement, en février 2007 ils ont corroboré ce fait une fois de plus. Jusque là, rien de nouveau. Par contre, cette fois-ci, ils attribuaient directement la responsabilité de l'augmentation des gaz à effet de serre à l'être humain.

En 2005, au Royaume-Uni, d'éminents scientifiques de pays riches et pauvres en arrivent à la conclusion qu'il faut lutter contre ces changements climatiques. Le 16 février 2005, les premières mesures concrètes sont prises : 141 pays, dont le Canada, ont ratifié le protocole de Kyoto. Ces pays s'engagent à réduire leurs émissions annuelles de GES selon des objectifs propres à chacun. Le Canada a convenu de réduire ses émissions annuelles, de 2008 à 2012 à un niveau inférieur de 6% à ce qu'il fût en 1990. En mesure quantifiée, cela correspond à 560Mt. Le défi est de taille : les émissions du Canada étaient, en 2003, supérieures de 24% par rapport celles de 1990. En l'absence de toute réduction, les émissions canadiennes, en 2010, seraient d'environ 36% supérieur au niveau de 1990. Par rapport aux objectifs de Kyoto, les émissions seraient de 45% supérieur. Voilà qui illustre clairement l'ampleur de notre défi canadien et québécois.

Mais que font les changements climatiques sur nos vies ? Les conséquences sont grandes et visibles sur nous et cette situation ne fait que commencer. Si la croissance désordonnée des émissions de GES se poursuit, elle contribuera à une augmentation prévue des températures mondiales de 1,5° à 6° Celsius d'ici la fin du siècle. (Voir Figure 3). Nous pouvons observer une corrélation directe avec la croissance des transports mondiaux et l'augmentation des températures (Figure 4).

Dans le journal la « Terre de Chez-Nous » du 8 novembre 2005, nous citons : « *Le ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec a dévoilé une étude qui montre que la température du sud du Québec s'est réchauffé de 0,5 à 1,2° Celsius depuis 1960... Le climat du Québec devrait se réchauffer d'environ 4° Celsius au moment où la quantité de gaz carbonique dans l'atmosphère devrait avoir doublé* ». Nous en concluons donc que nos dirigeants, du palier gouvernemental provincial, sont eux aussi conscients du phénomène.

Les conséquences de ce réchauffement sont observables. Dans l'Arctique, nous observons déjà une fonte des glaciers. Les ouragans sont de plus en plus nombreux dans le monde.

Même au Québec il y a matière à s'inquiéter. Depuis 1996 nous pouvons observer une augmentation des phénomènes comme le déluge du Saguenay. On se souvient aussi de la tempête de verglas en plein mois de janvier 1998. En août 2003, l'inondation dans la région de Victoriaville. Il y a aussi les feux de forêts dans la province et le nombre record de journées avec smog à Montréal. Les effets sur la santé des Québécois sont tout aussi importants. On peut noter les troubles respiratoires, la contamination de l'eau, la propagation des maladies, etc.

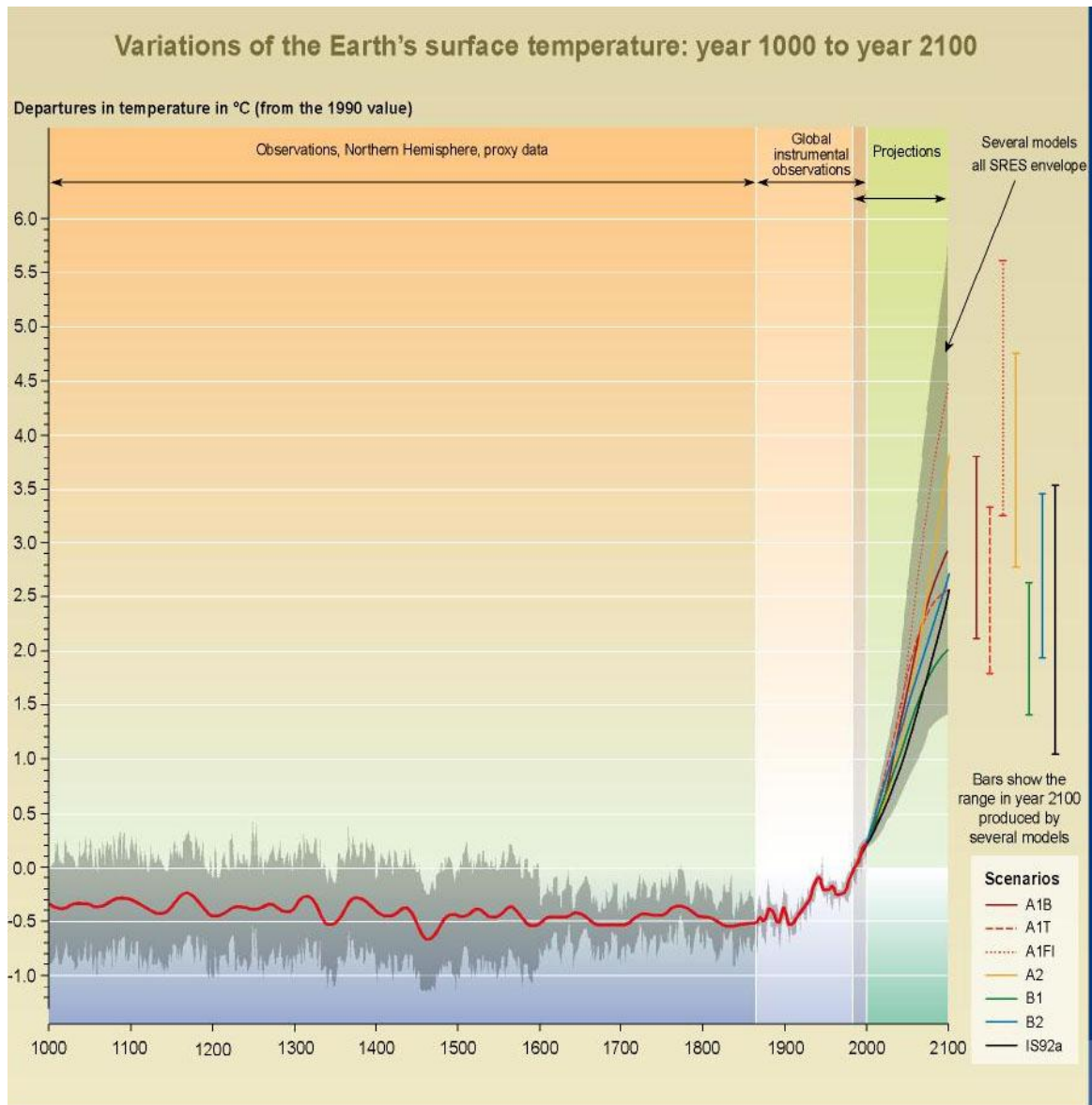


Figure 3 : Variation des températures à la surface de la terre entre l'an 1000 et l'an 2100.

Croissance du parc automobile mondial

Source : <http://www.cybersciences.com/>

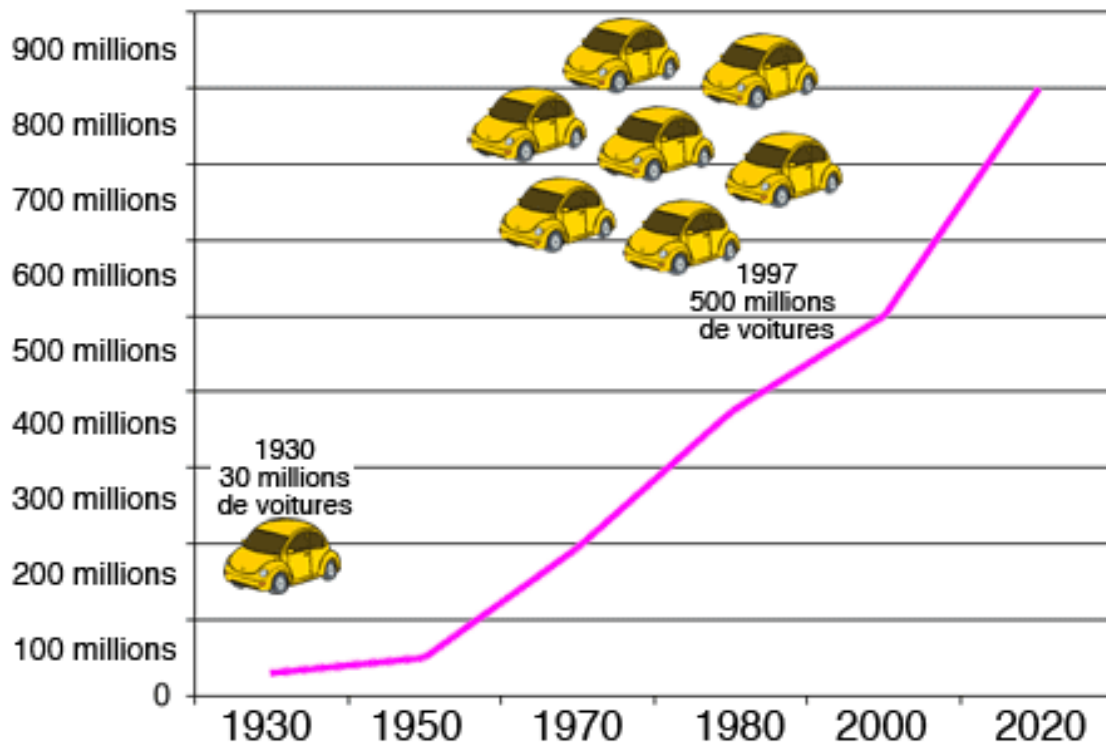


Figure 4 : Croissance du parc automobile mondial

Les conditions météorologiques extrêmes menacent les écosystèmes, la santé et la sécurité au Canada et engendrent des coûts sociaux énormes. Par conséquent, nous devons réagir immédiatement et se poser la question suivante : avons-nous besoin d'un pipeline au Québec ? Allons-nous bientôt augmenter ou diminuer notre consommation de pétrole ? Nous croyons fortement à l'innovation et au développement des Canadiens dans le domaine de la technologie environnementale qui est une pierre angulaire de l'approche à long terme face aux changements climatiques. C'est pour cela que nous disons NON au pipeline Saint-Laurent. **L'avortement de ce projet ne ferait que donner vie aux nouvelles technologies qui peuvent munir les Québécois pour réduire les émissions de GES.** Par ces nouvelles technologies, les Québécois et les Canadiens jouiront des avantages d'une économie concurrentielle mondiale car ils seront plus avant-gardistes. Prenons ensemble le grand virage vert.

Ultramar, propriété de Valero Energy qui a son siège social au Texas, doit rendre compte à ses actionnaires. D'ailleurs, voici un extrait du bulletin d'information de Pipeline Saint-Laurent : « Actuellement, Ultramar transporte quotidiennement entre Lévis et Montréal, principalement par trains bloc mais aussi par navire, entre 45 000 et 60 000 barils par jour de produits raffinés. On prévoit que les quantités transportées entre ces deux points passeront à 100 000 barils par jour en 2008. C'est pourquoi Ultramar s'est tourné vers l'option du pipeline ... Et ceci, sans compter sur une croissance possible de la demande après 2008... »¹

¹ Pipeline Saint-Laurent, « le Pipeline », bulletin 1, page 4

Le comportement de cette pétrolière répond aux bases même des lois de l'économie occidentale: répondre à la demande, et non s'adapter aux nouvelles réalités climatiques en matière d'énergie. Du point de vue du développement de marché ils ont raison. D'un point de vue environnementale, ils font une grave erreur.

1.2 L'AUGMENTATION DU VOLUME DE PETROLE ET SON INFLUENCE SUR LES GES

La mise en place d'un oléoduc représente un non-sens en matière de réduction de gaz à effet de serre et le respect du protocole de Kyoto. Le gouvernement du Canada a ratifié ce protocole. Cet objectif constitue une réduction totale d'émissions de gaz à effet de serre d'au moins 6% par rapport au niveau de 1990 durant la période d'engagement 2008-2012. Pour rencontrer ces objectifs, le précédent gouvernement fédéral incitait même ses citoyens à relever le défi « 1 tonne ». Ce défi consistait à demander aux Canadiens de réduire annuellement leurs émissions de gaz à effet de serre d'une tonne. C'est un projet vertueux. Pourtant, pendant ce temps, le palier gouvernemental provincial a donné son aval à la construction d'un oléoduc qui pourra transporter des carburants fossiles. A-t-on déjà calculé le volume possiblement émis par l'augmentation du nombre de barils transportés entre Lévis et Montréal-est ? Nous l'avons fait pour vous.

Selon le site web d'Ultramar², l'ultra train déjà existant continuera à acheminer du pétrole de Lévis vers Montréal selon les mêmes volumes. Or les 100 000 barils par jour (BPJ) supplémentaires transportés par le pipeline seront un ajout. Annuellement, cela représente un volume de 36 500 000 barils de pétrole. Si l'on transpose cela en litres (1 baril de pétrole = 159 L), on obtient 5 803 500 000 litres de pétrole transportés annuellement.

D'un autre côté, nous savons que chaque litre d'essence émet environ 2.36 kg de CO₂ par litre et que le diesel émet 2.8 kg par litre. Donc un litre de carburant qui pèse moins de 1 kilogramme, lorsque brûlé, se combine à l'oxygène, Le résultat est 2 360 g de CO₂ + du CH₄ + du NO₂.³

Calculons la masse de GES émise par le volume d'essence potentiellement transporté par l'oléoduc :

$$\begin{aligned} & \text{Masse de GES/Volume d'essence transportée} \\ & = \\ & \text{Volume de pétrole transporté annuellement X Masse de CO}_2 \text{ émises / litre de pétrole brûlé} \\ & = \\ & 5\,803\,500\,000 \text{ L X } 2.360 \text{ kg de CO}_2/\text{Litre} \\ & = \\ & 13\,696\,260 \text{ Tonnes de GES.} \end{aligned}$$

Ramenons cela par habitant :

$$\begin{aligned} & \text{Tonnes de GES/Québécois} \\ & = \end{aligned}$$

² <http://www.pipelinesaintlaurent.ca>

³ Source : <http://www.transportdurable.qc.ca>

13 696 260 Tonnes de GES / 7 568 600 Québécois (Population du Québec au 1^{er} janvier 2005⁴) =
1,8096 Tonnes de GES par habitant.

En conséquence, pour rencontrer les objectifs de Kyoto, les Québécois ne devront plus faire le défi 1 tonne mais bien le défi 2.8096 Tonnes ! Est-ce à eux de payer pour une erreur gouvernementale ?

Alors quand Ultramar se vante que le transport par pipeline va diminuer les gaz à effet de serre, nous croyons qu'ils n'ont pas tenu en compte ces deux facteurs : soit la production et la consommation supplémentaire de l'essence produite.

Il faut maintenant se tourner vers des énergies renouvelables et non périssables qui connaîtront un jour ou l'autre une fin. En effet, pour combien de temps reste-il de pétrole ? Les points de vue sont divergents sur cette question. Plusieurs encyclopédies comme Larousse, prédisent l'épuisement des ressources d'ici 30 ans.

D'autres experts, comme Claude Mardil, directeur de l'Agence Internationale de l'Énergie qui ne prévoit pas d'épuisement des nappes dans un avenir prévisible. Mais, il a un point de vue surprenant. Nous le citons : « *La vraie raison de modérer la consommation de pétrole, c'est le problème des changements climatiques, conclut le directeur de l'Agence Internationale de l'Énergie* »⁵

⁴ Source : Statistiques Canada

⁵ La Presse, Quelle pénurie de pétrole ?, La Presse Affaires, Montréal, 3 mai 2006, p. 2

1.3 LES RAPPORTS ET LES IDEES DE NOS DIRIGEANTS

Parti Libéral du Canada, Parti Néo-démocrate du Canada, Parti Vert du Canada, Parti Libéral du Québec, Parti Québécois, Action Démocratique du Québec, Québec Solidaire, Union des Producteurs Agricoles, certaines grandes entreprises québécoises : tous s'entendent pour dire qu'il y a des changements climatiques. Même le gouvernement de droite du parti Conservateur commence à reconnaître le phénomène et a promis plus de 350 millions au gouvernement provincial pour son grand projet vert. C'est clair, il faut aller de l'avant et trouver des solutions. Regardons ensemble.

Le ministre des affaires municipales et des régions reconnaît que l'accroissement des émissions de GES constitue l'une des principales causes et qu'il faut agir rapidement. Depuis le 25 avril 2005, le ministère a élaboré un guide des bonnes pratiques intitulé « La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'aménagement du territoire ». Il est mentionné dans ce rapport : « *Il traite tout particulièrement des modes d'urbanisation susceptibles de réduire les polluants produits par le transport, le plus important secteur d'activité responsable des émissions de GES d'origine humaine au Québec* »⁶. Ici, on parle de diminuer les déplacements automobiles et d'encourager les transports en commun et de faire une gestion durable de l'urbanisation. On prône l'innovation technologique au niveau des transports : le biogaz, tramway, métro, autobus, vélo, etc.

Posons-nous encore la question : allons-nous bientôt augmenter ou diminuer notre consommation de pétrole ? Selon le ministère des affaires municipales et des régions, la réponse est oui à une diminution.

Un nouveau concept prend de plus en plus de place dans la langue politique : celui du « développement durable ». En réalité, ce concept a fait son apparition en 1980 lors de conférences sur la nature dans le monde. Le concept prend sa définition avec le rapport Brundtland. Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Dans le rapport du Québec sur le développement durable présenté au sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en Afrique du Sud tenu le 2 septembre 2002 nous retrouvons la conclusion suivante : « *Le développement durable implique une modification des comportements, des modes de production et des habitudes de consommation ... il s'agit, somme toute de faire du Québec un lieu centré sur la qualité de vie des communautés humaines* »⁷

Parmi les incohérences dans ce dossier, on retrouve est les contradictions à l'intérieur du même gouvernement. D'un côté, les membres de l'Assemblée Nationale votent une loi permettant la mise en place d'un oléoduc qui augmentera les gaz à effets de serre. Et, dans un autre ordre d'idées, le ministère de l'éducation aborde dans sa réforme scolaire au primaire et au secondaire l'idée de transmettre une éducation basée l'enseignement d'un développement énergétique durable. Le programme enseigne aux jeunes de changer d'attitude, de comportement pour avoir une meilleure qualité de vie. La figure 5 montre bien la réflexion

⁶ Québec, La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'aménagement du territoire, p. 6

⁷ Québec, Rapport du Québec sur le développement durable, 2002, p. 65

des nos jeunes face au pétrole à la fin de sa situation d'apprentissage. Est-ce que nos jeunes, les générations futures, veulent avoir un pipeline au détriment d'une qualité de vie ?

Suivons maintenant les beaux principes du gouvernement sur le développement durable. L'honorable John Godfrey dans son discours à Toronto pour la conférence sur l'Environnement et l'énergie le 27 mai 2005, disait : « *Il faudra bien entendu trouver le moyen de passer à la prochaine génération de voiture qui aura une meilleure efficacité énergétique. On parlerait alors d'une énergie durable non seulement parce que c'est la bonne chose à faire mais aussi parce que c'est la chose intelligente à faire* ». ⁸ Est-ce que d'avoir un pipeline va nous aider à trouver le moyen de passer à la prochaine génération ?

Nous pourrions continuer ainsi sur plusieurs rapports et plusieurs conférences. Permettez-nous de finir ce sujet par le sommet des leaders sur les changements climatiques le 6 décembre 2005. De grands engagements ont été pris par le Premier ministre Jean Charest pendant ce sommet. Le Premier ministre reconnaissait que les changements climatiques constituent un problème urgent basé sur une économie produisant moins de GES. La question que l'on peut se poser alors : pourquoi le gouvernement a-t-il adopté la loi #229, donnant ainsi le pouvoir d'expropriation pour la construction d'un pipeline à une société étrangère ? D'ailleurs dans l'édition d'octobre 2005 du Sélection du Reader's Digest on résume bien cette situation : « *Sous l'influence du lobby de l'industrie pétrolière, les politiciens continuent de s'interroger sur les coûts éventuels des politiques visant à réduire les GES. Ils oublient les coûts reliés aux augmentations de la fréquence et l'importance des catastrophes naturelles* ». ⁹ On amène de l'argent à court terme, mais on se crée un déficit énorme à long terme. Il faudrait arrêter de tout charger sur la carte de crédit verte.

⁸ Infrastructure Canada, « Discours de John Godfrey », www.infrastructure.gc.ca, p. 3

⁹ Sélection du Readers Digest, « Ça va chauffer ! », Octobre 2005, p. 48



Figure 5 : Dessin réalisé par une élève de première secondaire de l'école Monique Proulx de Warwick.

1.4 LES ENERGIES NOUVELLES

Le Québec a de grands avantages au niveau énergétique. Ses régions physiographiques lui offrent un potentiel hydro-électrique gigantesque. Les futurs investissements doivent promouvoir l'innovation et appuyer les nouvelles technologies. L'innovation alimente la croissance économique crée de nouvelles occasions d'affaires et permet l'amélioration à long terme de notre performance environnementale. Les Québécois ont toujours été des leaders dans le passé. En voici quelques exemples :

- L'énergie hydro-électrique : après les chefs d'œuvre d'ingénierie de la baie James, Hydro-Québec a exporté son savoir-faire.
- L'énergie éolienne : le Québec souhaite devenir un leader.
- Le moteur-roue électrique sera disponible dès 2008 grâce à la filiale d'Hydro-Québec, TM4.
- L'auto hybride qui apporte une grande diminution de pétrole disponible aujourd'hui.
- Biobus qui diminue les carburants et les GES des autobus expérimentés.
- L'énergie solaire : faire avancer la technologie pour produire en grande quantité.
- Les réservoirs d'hydrogène sous pression, présentement en recherche à l'université de Trois-Rivières.
- L'énergie marémotrice

Avec toutes ces grandes innovations futures, nous ne croyons pas utile d'augmenter le volume de pétrole transporté. Le manque à gagner en énergie pourrait être par l'implantation d'énergies propres tels que mentionnées précédemment. Nous pouvons garder 45 000 à 60 000 barils de pétrole par jour transportés par les moyens de transport actuels et combler notre manque de pétrole par le développement des nouvelles technologies et une amélioration de notre environnement s'en suivra.

PARTIE 2

CONSTAT FORESTIER ET FAUNIQUE

Dans ce chapitre, nous mettrons en évidence les impacts de passer un pipeline en milieu forestier. Nous traiterons aussi de la forêt privée en occupation forestière et acéricole. Nous porterons un regard sur les dommages possibles sur les cours d'eau et les milieux humides, l'aspect faunique et florale. Finalement, nous élaborerons la certification environnementale et le drainage en milieu forestier.

2.1 PROTÉGER LE MILIEU FORESTIER

Nous voulons porter à votre attention les contraintes que le passage du pipeline fera subir à l'environnement, à l'économie et aux populations concernées.

Tout d'abord, précisons que le corridor prévu en parallèle à l'emprise occupée par les lignes à haute tension, Hydro-Québec fera disparaître environ 203 hectares de forêt sans possibilité de reboisement. Ceci représente 45% de la superficie du corridor prévu. Donc, une perte permanente non seulement pour les producteurs forestiers, mais également pour l'industrie du bois.

Présentement, s'il y avait compensation monétaire, Ultramar propose de payer la première coupe et la deuxième. C'est comme si la forêt arrêta de pousser versus le contrat à perpétuité. D'ailleurs, on peut retrouver un exemplaire de ces évaluations en annexe B.

En 2005, le rapport Coulombe apportait une attention particulière à la forêt publique en préconisant une meilleure gestion de la ressource. D'autant plus nécessaire que plus de « 82 000 emplois au Québec dépendent de la forêt et que 80% de ces emplois se retrouvent en régions »¹⁰.

Le rapport Coulombe est sévère mais le gouvernement doit avoir tout le courage politique pour mettre en oeuvre un maximum de ces recommandations. Le gouvernement doit garder le cap et protéger les forêts.

Le projet de pipeline St-Laurent vient handicaper 575 hectares. Cela constitue près de 203 hectares de bois et 223 hectares en culture avec des restrictions, en acériculture et 30 hectares en zone de boisé privé. De plus, 250 hectares supplémentaires pour l'air de travail seront amputés.

Le gouvernement donne, à une compagnie privée, le droit de prendre des hectares de terres agricoles, acéricoles et forestières pour le soi-disant le bien collectif. Ceci n'est pas le cas. Nous ne croyons pas que ce projet soit une oeuvre caritative. Ces hectares de forêts et d'érablières sont plus importantes pour les générations à venir. Elles vont servir à donner de l'emploi. Du moins, plus que douze comme le prévoit le projet de Pipeline Saint-Laurent.

¹⁰ La Presse, vendredi le 24 mars 2006, cahier Affaires, article Plan de sauvetage pour les forestiers, p.1

Cela porte à réfléchir sur quoi il faut se pencher pour décider ce qui est bon pour les générations actuelles et futures. Ce sont nos enfants et petits-enfants qui vont en souffrir le plus. Autant les enfants des propriétaires de terres que ceux de nos dirigeants et des dirigeants de pétrolières.

Finalement, on dit que le pipeline sera d'un intérêt public car il transportera du carburant qui alimentera les voitures, chauffera des maisons, fera voler des avions. Si je pars sur les bases de cette argumentation pro-pipeline, permettez-nous de souligner que les érables qui seraient coupées produisent du sirop qui permet de nourrir des gens. De plus, les arbres transforment le dioxyde de carbone, que produisent les voitures de privés, en oxygène que tout le monde respire.

2.2 LA FORÊT PRIVÉE EN OCCUPATION FORESTIÈRE ET ACÉRICOLE

Protéger la forêt privée nous apparaît important puisque celle-ci représente au Québec, selon le Ministère des ressources naturelles et Faune (MRNF), 20 % de l'approvisionnement de l'industrie et constitue 11 % du territoire forestier productif.¹¹ Le MRNF signale que ces forêts privées sont les plus productives parce qu'elles sont situées dans le sud du Québec, là où le climat est plus doux et les sols plus fertiles. Il s'avère justifié de conserver ce territoire productif d'autant plus qu'il se situe près des usines de transformation et qu'il nourrit l'économie régionale. Le gouvernement Charest en a pris acte à l'automne 2005 en adoptant des mesures totalisant 450 millions de dollars sur trois ans afin de contribuer au développement et à la mise en valeur de la forêt privée. De plus, dans son budget 2006, le gouvernement a ajouté un montant de 925 millions. Nous applaudissons cette initiative. C'est pourquoi nous dénonçons l'opération de coupe à blanc définitive prévue pour le passage du pipeline. Cette opération vient carrément à l'encontre des politiques de développement durable reconnues chez nous et partout ailleurs.

Rappelons que le milieu forestier concerné par le pipeline signifie une perte également pour l'industrie acéricole puisque plusieurs érablières seront affectées. De plus, ces forêts de feuillus nobles contribuent à maintenir l'équilibre fragile de nos écosystèmes.

Nous pouvons signaler un risque inhérent au passage de pipeline au sujet d'un éventuel site de contamination des puits servant au nettoyage des installations acéricoles qui demandent une grande quantité d'eau; de plus qu'arrivera-t-il à ces érables ?

Il faut aussi mentionner l'assèchement des arbres le long du corridor déboisé. Cette perte s'ajoute à celles déjà prévues par la coupe à blanc.

Les M.R.C. du Centre-du-Québec, en outre, ont adopté des résolutions à l'effet de protéger les boisées. D'ailleurs, est-ce qu'Ultramar respecte les plans d'aménagements des M.R.C. ?

Ces écosystèmes sont présentement rudement affectés puisque « 10 millions d'hectares de forêts anciennes sont détruits chaque année dans le monde, soit l'équivalent d'un terrain de football toutes les 2 secondes »¹² Des mesures doivent être prises afin de conserver notre

¹¹ MRNF, site Web Forêts privées au Québec, p. 1).

¹² Revue Progrès forestier, hiver 2006, no 176, p. 36.

patrimoine naturel. En se regardant le nombril, on croit que le Québec est un modèle! Erreur, beaucoup d'autres pays font mieux que le Québec selon le Fonds mondial pour la nature (WWF) et Nature Québec / UQCN. À titre de comparaison, voici le pourcentage du territoire protégé dans différents pays : 34,2 % au Costa Rica, 25 % aux États-Unis, 18,4 % en Australie, 15,2 % en Namibie, 8,6 % au Canada et seulement 3,4 % au Québec.¹³ Au fil des ans, on a détruit progressivement les forêts du sud du Québec où habitent plus de 90 % de la population. Par exemple, en Montérégie, selon des données récentes, ce territoire est déboisé à 70 %.¹⁴ Et par contre, on se scandalise des coupes à blanc dans la forêt boréale peu accessible à la population. Les forêts des régions du sud du Québec doivent également être préservées à tout prix!

Donc, éliminer définitivement 203 hectares de forêt, à notre avis c'est :

- Aller à l'encontre des politiques de conservation et de développement durable de nos forêts ;
- Négliger la valeur économique représentée par une forêt productive et renouvelable ;
- Privilégier l'industrie du pétrole au détriment de l'environnement des humains d'aujourd'hui et de demain.

2.3 LES COURS D'EAU ET LES MILIEUX HUMIDES

Le pipeline prévu devra passer sous des dizaines de petits cours d'eau et plusieurs rivières dont la Chaudière, la Bécancour, la Bulstrode, les deux Nicolet, la St-François, la Yamaska et la Richelieu. Notre préoccupation première vise les petits cours d'eau et leurs affluents pendant la construction. Les machineries utilisées détruiront-elles ces derniers ? De quelle façon Ultramar envisage-t-il de traverser ces petits cours d'eau sans les contaminer et affecter leur équilibre ?

Le gouvernement du Québec a maintenu le Statu quo en matière d'environnement. L'ex-ministre Thomas Mulcair, responsable du dossier du développement durable, a déposé le plan pour le Québec. Ce dossier ou plan d'action fait appel à trois concepts : l'environnement, la protection de l'eau et la protection des forêts. Le gouvernement du Québec dit que c'est pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens actuels et protéger les générations à venir.

Le parti libéral du Québec nous dit que l'eau est une ressource précieuse. Le Québec possède 3% de l'eau douce mondiale¹⁵. Il faut donc la protéger. La gestion de l'eau au Québec. Le gouvernement y investit des millions voir des milliards de dollars et du temps. Par contre, ils vont en sens contraire de leurs décisions en permettant la mise en place d'un pipeline qui représente des risques de déversement. Ils investissent temps et argent à fin d'assurer aux générations actuelles et futures une qualité de vie.

Il faut protéger les écosystèmes aquatiques, les marais, les milieux humides et les tourbières sur ces quelques 255 km. Combien de milieux humides, de rivières, de terres agricoles et de forêts vont-ils laisser aller pour des intérêts privés ? La vie de l'être humain s'appuie sur la qualité de l'eau. Pour une qualité d'eau, il faut en prendre grand soin des terres humides qui

¹³ La biodiversité au Québec, encart environnement 2006, Nature Québec / UQCN, p. 3

¹⁴ Revue Actualité, 1er mars 2006, article Les mensonges du Québec, p. 38

¹⁵ Source : Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs

sont les filtres d'eau sur cette planète. Il faut que le gouvernement prenne et applique les engagements qu'il a pris. Le rapport Coulombe dit que le seuil critique des écosystèmes, des terres humides et déforestations est atteint depuis longtemps.

2.4 LA FAUNE ET LA FLORE

En protégeant les forêts, le gouvernement protège les espèces de la flore, de la faune en voie de disparition. Il est écrit que le gouvernement du Canada en 1994 a appliqué la loi sur la protection des espèces en péril.

Sur le tracé privilégié de 255 kilomètres, combien d'espèces vont-ils détruire ? Ces kilomètres sont l'habitat de bien des espèces animales et végétales. Sur ce tracé, certaines espèces de flore ou de faune en voie de disparition seront directement touchées.

Par cela, la destruction de la biodiversité certaines espèces sont menacées. Comme par exemple : l'ail des bois et le sabot de la vierge qui ne peuvent être transplantées. En ce qui concerne la faune, les espèces menacées telles que la salamandre, la rainette et bien d'autres qui expulsés de leur habitat naturel, viendront débalancer d'autres écosystèmes et perturber, du fait même, la chaîne alimentaire.

Suite à la lecture du document thématique du congrès des jeunes libéraux de 2005 et du rapport Coulombe, nous constatons que le gouvernement du Québec veut protéger les forêts l'environnement et l'eau. Mais pour s'assurer que ces trois éléments (l'environnement, la protection de l'eau et la protection des forêts) seraient protégés pour la qualité de vie de ses citoyens et les générations futures, il faut prendre des actions.

Jean Charest, Premier ministre du Québec a appuyé les jeunes libéraux lors de leur congrès annuel le 7 août 2005 dans ces trois dossiers importants.

En conclusion, il faut que les ministères tels l'environnement, l'agriculture et les parcs :

- prennent la stratégie et les décisions qui s'imposent.
- assument les responsabilités qu'ils ont pris pour défendre les générations actuelles et à venir.

Rappelons ce qui a été dit dans certains rapports tant gouvernementaux, associatif et fédératif : nous sommes à minuit moins cinq minutes pour faire renaître notre planète et c'est notre responsabilité de se réveiller. Le bien de la génération actuelle et à venir est en péril.

2.5 CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE EN MILIEU FORESTIER

Pour obtenir la certification biologique, la zone de culture doit être exempte de produits chimiques. Avec un pipeline que se passe-t-il pour ceux qui ont l'intention ou qui déjà pratiquent la culture biologique? Leur reconnaissance est-elle menacée? Selon le conseil appellation agroalimentaire du Québec, il faut respecter des normes précises¹⁶. Entre autres, le

¹⁶ Normes biologiques de référence du Québec, Conseil des appellations Agroalimentaires du Québec, Version 3.00, 26 décembre 2006.

principe général dit : « La production acéricole biologique se caractérise par des pratiques d'aménagement respectueuse de l'érablière et de son écosystème. L'aménagement et l'entretien doivent être axés sur la préservation de l'écosystème de l'érablière et sur l'amélioration de la vigueur du peuplement à long terme ». Le risque de bris et tout à fait à l'opposé de cette philosophie. Dans ces normes, on retrouve aussi au sujet des Éclaircies : « Lorsqu'elles sont nécessaires ou encore exigées par le gestionnaire de la forêt, les éclaircies pratiquées dans l'érablière doivent être réduites au strict minimum tout en étant bien réparties sur l'ensemble de l'érablière. Pour les éclaircies plus importantes que celles prescrites dans les présentes normes, l'exploitant doit faire appel à un service professionnel qui respecte les normes d'éclaircies acéro-forestières telles qu'utilisées sur les terres du domaine public ». Ce corridor improvisé par l'emprise d'Ultramar et tout à fait incompatible à ces normes.

2.6 LE DRAINAGE ET AUTRES INCONVÉNIENTS EN MILIEU FORESTIER

Le drainage en milieu forestier est de plus en plus en demande pour augmenter la productivité. Suite au projet d'oléoduc, une barrière physique viendra mettre une entrave supplémentaire au développement de nos forêts privées. Ce corridor créera plusieurs inconconvénients aux travailleurs forestiers tel que: des hivers plus froids et plus venteux. En été, une plus grande chaleur qui augmente les risques de santé pour les travailleurs. Cette nouvelle entrée permettra à des individus indésirables de circuler librement, tout au long de l'année, sur les propriétés privées. Cette liberté de circulation entraînera une augmentation des vols, une augmentation du vandalisme, une augmentation du braconnage et une augmentation de la destruction des milieux par le passage des véhicules récréatifs.

PARTIE 3

CONSTAT SUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Dans ce chapitre, nous étudierons les impacts sur l'agriculture. Nous traiterons de la protection des terres arables au Québec, de l'aménagement et des techniques agricoles. Pour terminer, nous poserons un regard sur la sécurité et les dangers relatifs à l'agriculture.

3.1 LA PROTECTION DES TERRES ARABLES AU QUÉBEC

Au Québec, la majeure partie du territoire est constituée de sols pauvres. Cette situation est aggravée par leur relief le plus souvent accidenté et un climat très rigoureux. Nous retrouvons donc au Québec 2% de terres propices à l'agriculture. L'axe entre Québec et Montréal le long du fleuve Saint-Laurent est le plus propice pour le rendement agricole élevé. En 1978, le gouvernement du Québec a adopté la loi de la protection du territoire agricole du Québec. Cette loi définissait un territoire à l'intérieur duquel la seule activité permise est l'agriculture. La construction de maisons de routes, d'usines ou de lignes hydro-électriques n'est généralement permise que dans les secteurs les moins propices à l'agriculture et où ces utilisations n'accroissent pas les contraintes à l'agriculture. Pourquoi encore une fois, nous empièterons sur nos meilleures terres agricoles en passant un pipeline qui donnera 223 hectares de restrictions.

3.2 AMÉNAGEMENTS ET TECHNIQUES AGRICOLES RESTRICTIVES

Au Québec, une des techniques d'aménagement des terres agricoles est le drainage des terres. Le drainage consiste à enterrer des tuyaux perforés d'une profondeur d'environ 1 mètre. Cette technique favorise le contrôle de l'humidité des terres et les rend plus productives. En coupant les terres en deux avec le pipeline qui lui est enfoui entre 0.9 et 1.2 m. Que se passe-t-il avec la perte des connecteurs des tuyaux de drainage et le pipeline ? Une perte trop positive ou trop négative vient diminuer l'efficacité de l'écoulement du drainage.

Certaines cultures exigent un mode extensif qui nécessite un travail de la terre moins intense de la part de l'agriculteur mais demande l'utilisation d'énormes machines qui elles compensent la faiblesse des rendements économiques de la terre. Pipeline Saint-Laurent a trouvé des solutions : passage renforcé à des endroits déterminés à un poids maximal de la machinerie. La grosseur des machines agricoles est en accroissement constante. Et, qu'arrive-t-il des futurs travaux agricoles, à ces nouvelles techniques encore plus gigantesques ?

3.3 SÉCURITÉ ET DANGER VS LES TERRES AGRICOLES

Nous savons tous qu'une ferme laitière ou de cultures de grain spécialisées demandent un grand apport en eau potable pour abreuver les animaux et humidifier les cultures spécialisées. La majorité des fermes au Québec puisent leur eau dans la nappe phréatique souterraine. Dans le cas fort probable d'un déversement, qu'arrive-t-il avec la source de revenus des agriculteurs et de leurs enfants ? On ne décontamine pas une terre agricole si facilement.

Compte tenu que le pipeline sera installé de telle façon que sa partie supérieure soit située à une profondeur minimale de 1,2 mètres sous la surface de sol cultivé et que les travaux de culture pourront être réalisés jusqu'à une profondeur maximale de 40 cm sans autorisation écrite. Beaucoup d'autres travaux essentiels occasionneront des restrictions à l'agriculture et devront faire l'objet d'une demande écrite. Voici une liste de tels inconvénients :

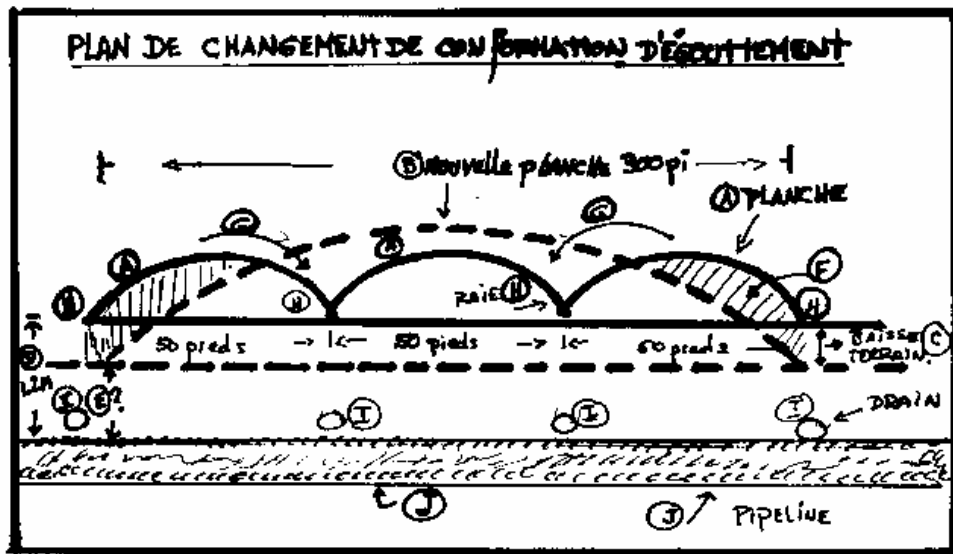
Contraintes sur les cultures:

1. *Drainage :*

- La profondeur du pipeline est au même niveau que le drainage souterrain
- Danger de bris de drains et collecteurs lors de la construction (par creusage ou passage sur le drain).
- Difficulté de réparations des drains (accord d'Ultramar, délais, risque de creusage etc...).
- Délai nécessaire à l'obtention d'un accord pendant les périodes très actives aux champs qui sont relativement courtes et assujetties aux aléas de la température. L'attente cause des retards parfois irrécupérables tant au niveau du travail que pour le rendement. Par exemple, pour un rendement optimum, les semis doivent être faits à l'intérieur de 10 jours de beau temps.
- Difficulté d'installation de tout drainage futur. Comme les activités agricoles futures ne sont pas connues, il est difficile de prévoir où il sera nécessaire d'installer de nouveaux drainages. Par exemple, notons l'occasion de l'achat d'une nouvelle terre non-drainé qui en aurait de besoin.

2. *Nivellement, égouttement, changement de conformation :*

- La conformation des champs qui sert à l'égouttement de surface est appelée à changer avec l'évolution des cultures et des machineries disponibles. Le nivellement (Figure 6-B) en certains endroits et à 300 pieds à d'autres. Que nous réserve l'avenir ? Pourrons-nous suivre l'évolution de l'agriculture?
- Le changement de conformation peut entraîner un abaissement de terrain (Figure 6-C), parfois important à certains endroits, ce qui diminuerait l'épaisseur de la terre sur le pipeline.
- Le changement de conformation entraîne un surplus de passage par-dessus le pipeline (Figure 6-G) ainsi que le recours prévisible à la grosse machinerie.
- Le pipeline peut empêcher, lors de changement de conformation, d'utiliser la direction naturelle de l'égouttement de l'eau de surface puisqu'il faudra le contourner.



- Ⓐ AU DÉBUT : 3 PLANCHES DE 50 PIEDS
- Ⓑ À LA FIN 1 PLANCHE DE 150 PIEDS
- Ⓒ ENTRAÎNE UNE BAISSSE DU NIVEAU DU SOL : Ⓓ VS Ⓔ
- Ⓕ TERRE DÉPLACÉE
- Ⓖ DIRECTION DE LA TERRE DÉPLACÉE
- Ⓗ RAIE D'ÉGOUTTEMENT
- Ⓘ DRAINAGE SOUTERRAIN
- Ⓙ PIPELINE

Figure 6

- Des restrictions à perpétuité seront toujours de plus en plus susceptibles d'être confrontées à des exigences nouvelles ou grandissantes, selon l'évolution. Il est donc primordial qu'au moment de la construction d'un pipeline, on élimine le maximum de restrictions envers l'agriculture que l'on connaît aujourd'hui ou envers celle qu'on est en mesure de prévoir ou planifier.
- Les changements de pratique agricole qui nécessitent un changement de géographie du sol peuvent changer dans le temps (ex : culture sur billon) et demander de prendre du terrain à un endroit pour le placer à un autre et ainsi abaisser à certains endroits le recouvrement du pipeline au-delà des limites permises par le pipeline.
- Plus grands risques si la terre est rocheuse.

3. Décompaction

- Selon le type de sol et de culture, un champ peut avoir besoin de décompaction (Figure 7). Cela se fait sous la semelle de labour et sous la couche de terre qui a été compactée; c'est un travail qui se fait entre 35 et 76 cm de profondeur. Le pipeline est donc un frein à la santé du sous-sol. La majorité des racines des plantes se retrouvent dans le premier 76 cm.

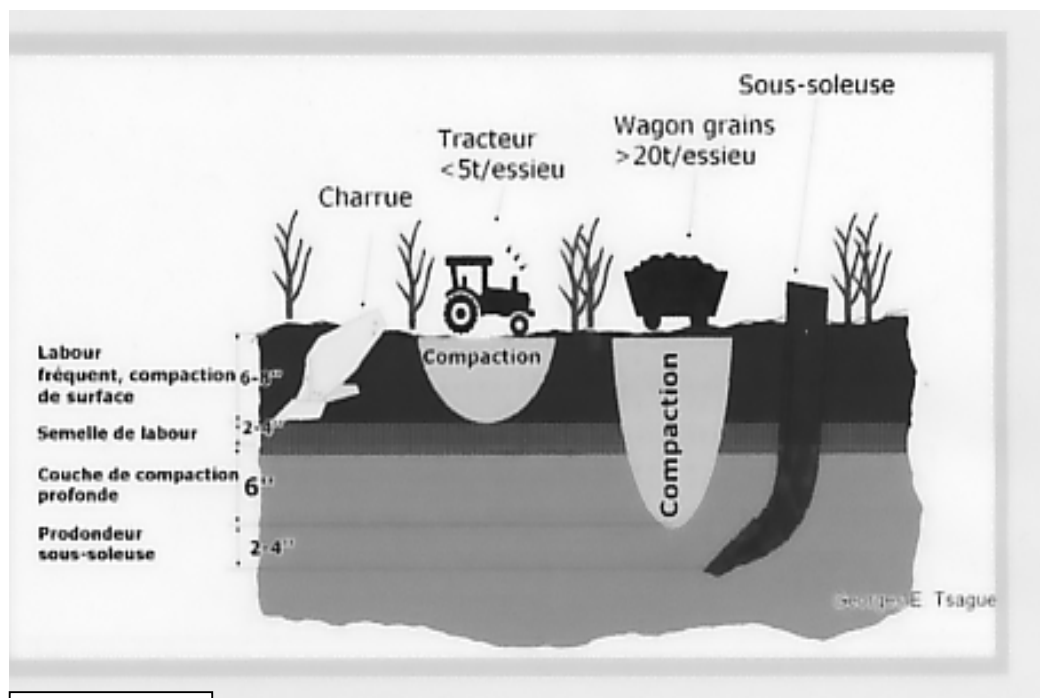


Figure 7

4. Travaux réguliers :

- Selon le document d'Ultramar sur la gestion de l'emprise, il est stipulé qu'aucun travail d'excavation ne doit excéder 30 cm sans autorisation et 40 cm lors de travaux de cultures.
- La circulation avec des équipements lourds, autres qu'agricoles, à l'extérieur des chemins d'accès aménagés exige aussi une autorisation écrite. Sur des terres agricoles, les agriculteurs doivent pourtant fréquemment circuler avec ce genre de machinerie, telles des pelles mécaniques. De plus en plus de fermes en possèdent une pour faire des travaux. Ainsi, la responsabilité que devra prendre un entrepreneur de machinerie lourde pour faire la réparation de drainage dans la servitude peut décourager ceux-ci de venir le faire.
- Les tracteurs avec chenille, les chariots de transports du grain et les moissonneuses-batteuses sont de plus en plus gros et lourds (Figure 8).
- Les producteurs agricoles n'ont pas le droit d'entreposer de fumier à moins de trente mètres des puits d'eau potable domestique mais Ultramar peut, elle, entreposer un pipeline empli de produits pétroliers, même à moins de 30 mètres

d'un puits. Elle peut même baigner directement son pipeline dans la nappe phréatique. C'est un non sens.

MACHINERIES	Poids à l'essieu (tonnes/essieu)
Tracteur, 2 roues motrices	5-7 tonnes
Tracteur, 4 roues motrices	7-13 tonnes
Moissonneuse 6 rangs, vide	10 tonnes
Épandeur de fumier liquide, 5000 gal, 3 essieux	11 tonnes
Moissonneuse 12 rangs, vide	18 tonnes
Wagon à grains rempli, 600 boisseaux, 1 essieu	20 tonnes
Moissonneuse 12 rangs, remplie	24 tonnes
Wagon à grains rempli, 1200 boisseaux, 1 essieu	40 tonnes

Adapté d'une étude de Bill Casady, Uni. Missouri

Poids moyen approximatif à l'essieu de diverses machineries agricoles

Figure 8

- Le transport de la récolte du champ à la ferme se fait dans des remorques lourdement chargées qui doivent circuler plusieurs fois dans la servitude.
- Le temps que le terrain reprenne un tassement normal, il y a risque de s'enliser et ainsi allonger la période de rétablissement de la structure. Le risque d'aller à une profondeur excédant le 40 cm permis est donc accru ce qui augmente le niveau de la responsabilité.
- Le bouleversement de la microflore (vers de terre, etc..) peut prendre plusieurs années à se rétablir. La perte des ces organismes vivants occasionnent diminue le rendement.
- Les ponts d'accès pour passer avec de la machinerie lourde créent de la compaction à certains endroits à cause de la fréquence de passage que cela occasionne.
- Le stress généré aux propriétaires de terres, occasionné par le passage fréquent avec de la machinerie dans la servitude, et la pression de toujours avoir à l'esprit ce pipeline qu'il ne faut pas toucher, brime leur qualité de vie.
- Le risque d'oublier d'avertir un nouvel employé en plus de tous les autres points qu'il faut lui mentionner.
- Le risque qu'un employé qu'on a averti puisse lui aussi l'oublier.

5. *Autres considérations :*

- De plus, tel que stipulé dans l’acte de convention d’emprise superficière à l’article 5.8 révisé, le propriétaire est toujours à risque de poursuite car il y est inscrit : « À moins que le propriétaire n’y aient contribué par son insouciance, imprudence ou sa faute intentionnelle. » Ces termes laissent peser nombre de reproches éventuels et de situations trop aisément incriminantes.
- Chaque fois que nous atteindrons plus de 40 cm de terres de profondeur, nous deviendrons à risque d’être accusés d’insouciance, d’imprudence ou de faute intentionnelle. Dans de nombreuses opérations agricoles, cela pourra être le cas; pensons seulement à un enlèvement avec un tracteur ou à une remorque qui défonce.
- L’engagement environnemental exigé par les institutions financières afin d’obtenir un certificat de conformité environnemental peut exiger des frais supplémentaires qu’Ultramar devra s’engager à défrayer et à la fréquence voulue. (Annexe C: Engagement environnemental et consentements)
- Les compagnies d’assurance semblent craintives au point de doubler la prime d’assurance dès le début de la construction du pipeline. (Annexe D : Promutuel Lévisienne-Orléans). Nous ne connaissons pas la réaction future de ceux-ci et la confirmation d’assurabilité et du niveau d’assurance (limite d’assurance environnementale de \$500,000).
- Malgré la recommandation de l’étude de CGI (voir annexe E) à l’effet qu’Ultramar soit responsable pour tous les dommages causés par son pipeline, y incluant tous les dommages environnementaux.
- Donc en terme de responsabilité, chaque propriétaire subira une forte pression, car 40 cm est déraisonnable et 1.2 mètres l’est encore plus.
- Selon le rapport sur « L’analyse des ruptures » (voir annexe F), les ruptures sont par ordre d’importance, la corrosion externe, la fissuration par corrosion sous tension et les dommages par les tiers. Ce qui est très inquiétant et ajoute un risque d’erreur supplémentaire lors du travail du sol, car il faudra toujours se souvenir de tout endroit affecté le cas échéant et surtout ne pas oublier d’en avertir les employés de la ferme.
- Selon ce même rapport, les pipelines qui ont subi des ruptures dans les cinq dernières années étaient soumis à des inspections internes. Les outils d’inspection interne employés n’étaient pas en mesure de détecter correctement les défauts à l’origine des ruptures. (Voir page 8 du rapport en Annexe F).
- L’Office national de l’énergie (ONÉ) a observé que 38 des 46 ruptures (82.6%) sont survenues sur les réseaux pipeliniers à grand diamètre.
 - À la page 6 de ce rapport, il est indiqué qu’au cours des vingt dernières années, trois décès et quatorze blessures ont été causés par sept ruptures. Statistiquement, il y a une chance sur quatre qu’une rupture causera une blessure et une chance sur vingt-trois qu’une rupture entraînera un décès.
- Si une fuite arrivait, le fait que le pipeline soit plus creux pourrait peut-être permettre de sauver la terre arable. Par contre, si le produit emprunte le réseau de drainage agricole, il y aura un étalement plus rapide du produit, jusqu’au cours d’eau.
- S’il venait à se produire une fuite, nous croyons que l’essence risquerait de se propager beaucoup plus rapidement par l’intermédiaire des drains agricoles qui eux diffuseraient ces contaminants dans l’environnement.
- Dans les terres où le pipeline passe en diagonale dans le champ, compte tenu des restrictions, cela créera un sectionnement ou triangulation du champ pour plusieurs travaux à effectuer. De plus, pourront se créer des enclaves ou des portions de terrain

qui deviendront non utilisables compte tenu de la conformation du terrain et des autres servitudes avoisinantes.

- La multiplicité se justifie sur des terrains publics, il devient inacceptable et intolérable sur des terrains privés. En effet, la multiplication de servitudes fait en sorte que parfois, une proportion de plus de 50% d'une propriété est grevée de servitudes et que la partie résiduelle de cette propriété pourrait ne plus être utilisable pour les besoins auxquels elle est destinée ou pour les fins de son développement futur¹⁷.

Que penser de l'avenir des cultures dites de « biologiques » sur un sol avec un pipeline? Le risque de fuites peut éradiquer la confiance du consommateur pour des produits sains cultivés sur une terre avec un pipeline et les normes pourraient faire en sorte de déclasser ces grains. Nous encourrons alors un manque à gagner qu'il sera très difficile et ardu de retrouver auprès d'Ultramar. (Voir l'échange par courriel entre France Lamonde et Mme Gale West en Annexe G)

Lorsque la servitude se situe à la limite d'un champ, un producteur qui est inquiet aura le réflexe de laisser en friche le terrain de la servitude pour éviter les risques donc cette portion deviendra perdue pour l'agriculture. Ultramar obligera-t-elle le producteur à entretenir cette portion?

- La servitude crée une voie facile pour les VTT et VHR ce qui amène une circulation non contrôlable sur nos propriétés. De plus, le gouvernement aura-t-il envie de créer un corridor permanent pour ceux-ci en utilisant cette servitude?¹⁸

Ainsi le promoteur du projet doit rencontrer les exigences suivantes :

-Il faut que ce soit la pétrolière qui s'adapte à l'agriculture et aux normes des cultures afin d'éviter toutes restrictions et responsabilités à l'exploitation agricole.

-Ultramar indique dans son étude d'impact qu'elle s'adaptera aux normes des chemins de fer et aux normes du Ministère du Transport. Il n'y a pas de raison qu'elle passe outre les normes agricoles et les normes de la Protection du territoire agricole.

- Ultramar devra assumer tous les frais supplémentaires d'assurance responsabilité des propriétaires incluant l'ensemble des pertes occasionnées aux assureurs afin que cette perte ne soit pas partagée à l'ensemble de l'agriculture par des hausses de prime à l'ensemble. Faudrait peut-être qu'Ultramar crée un fond d'assurance pour dommage.

- Ultramar devrait défrayer les taxes sur toutes les propriétés et non seulement les boisés.

- En plus de défrayer tous les coûts qu'exige la certification environnementale pour les institutions financières, Ultramar devrait signer un engagement environnemental de responsabilité envers nos institutions financières.

¹⁷ Source : Rapport Lachenaie du BAPE, 9 octobre 1997, P.139
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape121.pdf>

- ¹⁸ Source : Rapport Lachenaie du BAPE, 9 octobre 1997, P.139
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape121.pdf>

- Il serait plus logique qu'on pose des gestes concrets pour garder la vocation agricole sur les terres agricoles. Seulement quelques gestes pourraient protéger les terres agricoles et leur vocation première, les agriculteurs, ainsi que l'environnement en évitant le plus possible les accidents ou les incidents.

Vous imaginez sûrement que certains veulent profiter des largesses qui seront permises à Ultramar pour déboiser, ce qui ne serait pas permis autrement. Même si certains propriétaires sont en accord d'hypothéquer leur terre avec un pipeline, il faut d'abord penser à l'agriculture et sa pérennité. Plusieurs qui ont été contrés par la loi de zonage agricole voit d'un bon œil de pouvoir enfin faire un gain.

PARTIE 4

LES CONTRADICTIONS, LES INCOHÉRENCES ENVERS LE CITOYEN

Dans ce chapitre, nous traiterons des grands questionnements que se pose le citoyen. Dans un premier temps nous aborderons la notion du bien commun, la multiplication des emprises, la sécurité, l'avenir des trains citernes. Le thème du pipeline et de la protection de nos routes sera abordée. Finalement, nous exposerons le côté humain et privé.

4.1 AU NOM DU BIEN COMMUN

Est-il normal d'exproprier et d'éliminer 204 hectares de forêt sans possibilité de reboisement et ce, au nom d'un projet commercial privé? C'est un abus de pouvoir également que d'imposer de nombreuses contraintes aux producteurs agricoles et propriétaires privés sur les 223 autres hectares où sera enfoui le pipeline commercial.

En 1997, le rapport du BAPE concernant le projet de gazoduc de Lachenaie arrivait au même constat à savoir « qu'il n'y a pas de raison légitime d'imposer à des citoyens, le passage d'un gazoduc sur leurs terrains quand le bien commun ne le commande pas »¹⁹. En conclusion, la Commission considérait que le projet était purement commercial privé et ne visait pas le bien commun. Car il faut être réaliste, dans le cas du projet de Pipeline Saint-Laurent, on enlève à des citoyens du Québec leur bien pour en faire profiter à un étranger.

4.2 LA MULTIPLICATION DES EMPRISES

Nous dénonçons cet abus de pouvoir manifeste à multiplier les emprises dans un même corridor. Depuis les années 1960, la double servitude d'Hydro-Québec au sud de l'autoroute 20, a tracé un corridor permanent d'une largeur de 535 pieds en milieu forestier. Ce projet collectif visait le mieux-être de la population québécoise. Les propriétaires forestiers, agricoles et acéricoles ont contribué largement à ce projet collectif en laissant amputer leur propriétés. La pilule était dure à avaler. Au moins, leurs terres permettent maintenant de distribuer à la population du sud du Québec une énergie propre. Par contre, ne leur demandez pas de se soumettre à un projet pour lequel il existe pourtant d'autres alternatives plus respectueuses de l'environnement et des droits des producteurs forestiers, agricoles et acéricoles.

¹⁹ Rapport du BAPE, Projet de gazoduc entre Lachenaie et le réseau PNGTS, no 121, 1997, p. 165

4.3 LA SÉCURITÉ

Dans son projet, la compagnie présente le pipeline comme une solution attrayante en raison de la sécurité dans le transport du carburant. Qu'en est-il? En y regardant de plus près, nous n'y voyons pas de gain environnemental. Au chapitre de la sécurité, le transport par pipeline à haute pression n'offre pas de garantie absolue. D'ailleurs, les médias rapportent régulièrement des accidents déplorables à travers le monde. Citons quelques cas, plus près de nous, rapportés par la presse canadienne et répertoriés par le Bureau de la sécurité des transports du Canada. En mars 2006, la rupture d'un oléoduc en Alaska provoque la fuite de plus de 200 000 litres de brut dans la toundra. En janvier 2001, suite à la rupture d'un oléoduc d'Enbridge Pipelines, environ 3 800 mètres cubes de pétrole brut ont été déversés dans une zone marécageuse près de Hardisty en Alberta. En août 2000, en Colombie britannique, un important déversement de pétrole de plus de 6 000 barils se produit dans la rivière Pine à 100 kilomètres en amont de la ville de Chetwind qui tire son eau potable de cette rivière. Des centaines de poissons y meurent. En 1999, en Saskatchewan dans la région de Pilote Butt près de Régina, suite à la rupture d'un oléoduc, 15 000 barils d'hydrocarbures se sont répandus dans le sol.

Au-delà de ce type d'accidents dévastateurs pour l'environnement, le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) recense de nombreux incidents. Dans son rapport 2005, le BST note 53 fuites non confinées. Alors, comment ces fuites sont-elles traitées pour éviter la contamination de l'environnement? Quel type de suivi est-il fait?

4.4 LES TRAINS CITERNES

Avec la construction du pipeline, on pourrait croire au moins que les trains citernes seront abandonnés afin de réduire les risques d'accidents et de déversements de carburant! La compagnie prendra-t-elle cet engagement d'abandonner les trains? Ces trains citernes seront sans doute maintenus afin de desservir l'Ontario et les Maritimes. C'est ce qu'affirmait en entrevue à Radio-Canada le 27 janvier 2006 monsieur Gaston Cadrin, président du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (Giram). « Actuellement il y a onze trains-blocs par semaine... La construction d'un oléoduc entre Lévis et la région de Montréal réduirait le transport par train », mais il craint que l'augmentation de la production de la raffinerie Ultramar maintienne quand même les trains-citernes. Encore une fois, l'environnement et la sécurité de la population n'y gagnent pas vraiment !

4.5 LE PIPELINE ET LA PROTECTION DE NOS ROUTES

Avec l'arrivée du pipeline, des citoyens pensent que nos routes entre Québec et Montréal seront moins achalandées entre autres par les camions-citernes qui contribuent à faire vieillir prématurément notre réseau routier. Malheureusement, l'implantation du pipeline n'aura pas pour effet de réduire le nombre de camions-citernes qui sillonnent le Québec pour desservir les milliers de stations-service des pétrolières. En somme, notre réseau routier, pas plus que le ferroviaire, ne sera allégé avec l'arrivée du pipeline.

Les constats précédents nous amènent à conclure que le projet de pipeline n'améliore pas la sécurité de la population et ne fera qu'ajouter de nouvelles contraintes environnementales. Le seul objectif de la compagnie Ultramar est d'acheminer un plus grand volume de barils de carburant en direction de Montréal.

4.6 CÔTÉ HUMAIN ET PRIVÉ

CE QUI NOUS APPARTENAIT

Les propriétaires concernés par le pipeline St-Laurent parlent de leurs acquis au fil des années, des générations passés avec fierté et honneur. Ces derniers mots donnent un sens à leur vie et qu'ils transmettront aux générations futures leur patrimoine « familial ». Le patrimoine familial, la fierté de toute la génération présente parle de ceux qui ont travaillé au fil des décennies et qui ont hérité de leurs parents et qui veulent continuer la tradition de léguer à la génération qui vient de naître et qui donne un but à toute leur vie. Du passé, au présent et à venir ce qu'ils portent dans leur cœur depuis si longtemps.

Ces générations auront à vivre avec un pipeline sur leur propriété : « un stress à perpétuité ».

- Un stress de fuite et de contamination
- Un stress relié aux risques d'une faute lourde accidentelle considérée comme une faute intentionnelle.
- Perte de liberté d'action un stress d'inquiétude qui s'en suit.
- Stress à chaque fois qu'on passe dessus.
- Stress de ne plus travailler en paix sur les terres agricoles, les érablières, les boisés, les propriétés privées.
- Stress d'insécurité permanente dû aux bris et ce à perpétuité.
- Perte de valeur monétaire qui à la retraite est prise comme fond de pension.
- Se sentir déloger dans nos droits de propriétaires par la loi #229 produit inévitablement un stress exaspéré des biens acquis par labeur acharné sur de nombreuses années. Le tout reconnu dans un contrat notarié qui te protégeait contre tout prédateur selon notre code civil.
- De quel droit peut-on hypothéquer les générations futures en acceptant des conditions semblables qui apportent une perte de quiétude et de paix sur nos propriétés.

4.7 EMPLOIS

Durant la phase d'opération du pipeline, Ultramar prévoit employer treize travailleurs. En revanche, combien d'emplois seront sacrifiés ? À titre, d'exemple, nous pouvons citer le cas de la compagnie « Carrières Lévisiennes inc. ». Cette entreprise exploite une carrière près du tracé privilégié. Cette carrière fait du dynamitage. Ceci est fortement risqué pour le pipeline. Environ 65 emplois sont en jeu. Vous pouvez retrouver une copie de la lettre de cette entreprise au ministre Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, de l'époque en annexe H.

PARTIE 5

QUESTIONS SANS RÉPONSE

Voici maintenant, une série de questions sans réponses.

- A-t-on le droit de faire vivre à des propriétaires les risques et le danger d'une fuite ?
- À quelle quantité minimale de pétrole déversé, lors d'une fuite, vont-ils arrêter les pompes, pour effectuer une réparation ?
- Jusqu'à quelle profondeur dans le sol peut se propager l'essence si jamais il se produisait une fuite?
- Une compagnie privée, américaine, a-t-elle le droit de s'installer sur NOS terres, au nom du soi-disant bien commun ?
- Pourquoi les compagnies d'assurance refusent de se prononcer sur l'assurabilité des terres avec un Pipeline enfoui dans le sol ?
- Après Pipeline Saint-Laurent, combien de pipelines vont passer sur nos terres ?
- Ultramar a-t-il le droit d'emmener des risques environnementaux sur nos propriétés ?
- Est-ce que la détection des fuites dans le pipeline se fera par Ultramar ou une firme indépendante accrédité par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.
- Dans un avenir pas si lointain, si Ultramar décide d'abandonner ou de cesser d'exploiter du pipeline, celui-ci sera laissé sur place de quelle façon ? Voici nos inquiétudes à ce sujet:
 - Un pipeline qui se dégrade lentement dans le sol laisse certainement des traces dans le sous-sol et peut risquer de polluer la nappe phréatique.
 - Aucun propriétaire n'est autorisé à enfouir ne serait-ce qu'un vieux bâtiment dans le sol, alors pourquoi ce droit serait-il accordé à une compagnie privée ?
 - Aucun nouveau site d'enfouissement n'a le droit d'opérer, sans être muni d'une bache de rétention pour éviter d'éventuelles fuites de lixiviats dans le sous-sol. Encore une fois, pourquoi ce pipeline pourrait-il bénéficier du privilège de se dégrader sur place ?

CONCLUSION

Pour conclure, nous pouvons revenir la question de départ et se demander : « **avons-nous réellement besoin d'un pipeline au Québec ?** ». Il est certain que lorsque Pipeline Saint-Laurent présente son projet, cela semble un bon projet. Économiquement, on promet 2000 emplois temporaires pendant la construction du pipeline et 13 emplois permanents pour l'opération. Par contre, lorsque l'on pèse les inconvénients, cela devient moins avantageux. En voici quelques exemples majeurs :

- Pertes de faune et de flore ;
- Pertes de portions d'érablières à jamais;
- Coupes de bois à blanc sans espoir de nouvelles plantations;
- Augmentation des gaz à effet de serre ;
- Avènement d'un élément à haut risque sur les plus belles terres arables du Québec;
- Dérangement de plus de 680 paisibles propriétaires citoyens et leur famille.
- Pertes d'emplois causées par la mise en fonction de l'oléoduc

Finalement, à qui ce projet devrait-il servir ? À une société publique américaine ou aux Québécois et les Québécoises ?

C'est pour cela que nous croyons que le projet Pipeline Saint-Laurent n'est pas nécessaire. Par contre, ce geste de négation envers la mise en place du pipeline Saint-Laurent entraînera une rareté dans l'offre des combustibles fossiles. Nous ne pourrions peut-être aller où nous le voulons, mais nous, nous aspirons à des temps meilleurs et durables pour nos générations futures. Les Québécois deviendront les grands inventeurs de demain où les compagnies voudront venir s'installer car il fera bon vivre.

Mettre l'homme le plus rapidement au pied du mur environnemental le forcera à trouver de nouvelles alternatives vertes tout aussi rentables économiquement.

Il faut croire en l'homme et son génie.

*« Y avait un vieux dans l'Bas-du-Fleuve
Avec une terre de trente arpents
Un poêle à bois une charrue neuve
Trente-six cochons pis onze enfants
Y s'est levé un bon matin
Une cicatrice sur son terrain
Les yeux pleins d'eau y a dit "calvaire"
On est en train d'voler ma terre »*

Gaston Mandeville

Extrait de la Chanson : Le vieux du bas du fleuve

RECOMMANDATIONS

Dans le tableau suivant, vous retrouverez une liste de recommandations que l'apPAF propose dans le dossier de construction d'un oléoduc par Pipeline Saint-Laurent.

Recommandations

- Dans le but de suivre le plan vert de Québec, utiliser des énergies vertes en alternative au pétrole.
- Créer une étude pour trouver d'autres moyens de transports qui pourront répondre à l'offre et la demande sans avoir d'impacts négatifs sur l'environnement.
- Que les propriétaires des diverses associations puissent participer aux études d'impact de futurs projets de ce type.
- Que les propriétés touchées dans une alternative de transport d'énergie reçoivent une immunité totale de toute poursuite en dommage et intérêts.
- Demander un moratoire sur l'avenir des projets énergétiques le temps de mettre un plan stratégique de développement sur l'avenir des énergies.
- Reconduire des nouvelles études sur les possibilités de la voie fluviale qui a fait notre réputation mondiale.
- Que les futurs projets énergétiques n'aient pas de durée de vie illimitée et qu'ils puissent être arrêtés en tout temps.
- Que l'aspect humain soit réellement pris en compte, d'une façon non-pécunière et devienne une priorité dans l'élaboration de futurs projets.
- Que l'utilisation d'une ressource n'affecte pas d'autres ressources naturelles. Ex. : déversement de pétrole par un pipeline qui polluerait une nappe phréatique.
- Que les futurs projets énergétiques soit conçus en fonction de normes pour générer le moins de coupe forestière et le moins de dérangement agricole possible.
- Que l'aspect humain soit réellement pris en compte, d'une façon non-pécuniaire et devienne une priorité dans l'élaboration de futurs projets
- Qu'en aucun temps le droit d'exproprier des gens ne soit accordé à une entreprise privée locale ou étrangère.

BIBLIOGRAPHIE

Articles, rapports et livres :

Brouillet Sophie, Quelle pénurie de pétrole ?, La Presse, Cahier les Affaires, Montréal, 3 mai 2006, p. 2

Cacret Isabelle, Ça va chauffer !, Sélection du Reader's Digest, Montréal, Octobre 2005, p. 40

Cardinal François, Pour contrer les changements climatiques des entreprises chaudes à faire leur part., Journal la presse, Cahier A, le 18 Novembre 2005, page 4

Gouvernement du Canada, Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques, un plan pour honorer notre engagement à Kyoto, Ministre des travaux publics et services gouvernementaux, Ottawa, 2005, 50 pages

Gouvernement du Québec, Rapport du Québec sur le développement durable, Bibliothèque nationale du Québec, Québec, 2002, 65 pages

Gouvernement du Québec, La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'aménagement du territoire, Bibliothèque nationale du Québec, Québec, 2004, 20 pages

Journal de Montréal, Les conséquences du réchauffement planétaire, Nouvelles, Journal de Montréal, 1^{er} décembre 2005, p. 15

Larivière, Thierry, Vaste coalition pour Sauver Kyoto, Journal La Terre de Chez Nous, 23 février 2006, p. 7

Larivière, Thierry, Le Québec se réchauffe, Journal La Terre de Chez Nous, 8 décembre 2005, p. 7

Normes biologiques de référence du Québec, Conseil des appellations Agroalimentaires du Québec, Version 3.00, 26 décembre 2006

Pipeline Saint-Laurent, Le Pipeline bulletin d'information, mai 2006, 4 pages

Pipeline Saint-Laurent, Le Pipeline bulletin d'information, mars 2007, 4 pages

Pipeline Saint-Laurent, Aperçu de l'étude d'impact sur l'environnement réalisé dans le cadre du projet Pipeline Saint-Laurent, mars 2007, 40 pages

Sites internet :

www.changementslimatiques.gc.ca

www.climatechange.gc.ca

www.cybersciences.com

www.infrastructure.gc.ca

www.mrn.gouv.qc.ca

www.mddep.gouv.qg.ca

www.mddep.gouv.qc.ca/eau/consultation/themes4.htm

www.pipelinesaintlaurent.ca

www.radio-canada.ca

www.recits.qc.ca

Loi sur les espèces en péril, registre publique, articles 32.1, 32.1, 32.3, 33. 34.1, 34.2, 34.3, 36.1, ABC : www.sararegistry.qc.ca/theact/html/partsafcfm)

www.transportdurable.qc.ca

Commission d'étude sur la gestion des forêts publiques québécoises. Rapport décembre 2004 : www.comission-foret.qc.ca/rapportfinal.htm)